



Le parcours hospitalo-universitaire

29 ème Séminaire National de Cardiologie et
Maladies Vasculaires
4 Octobre 2019

Patrick Messner et Christophe Tribouilloy

Post internat : les deux voies

- **Postes hospitaliers « mono-appartenants »**
Fonction hospitalière + recherche + enseignement
Employeur: l'Hôpital
- **Postes hospitalo-universitaires «bi-appartenants»**
 - Fonctions universitaires: enseignement, recherche
 - Fonctions de soins au CHU
 - Employeur principal: l'Université
 - Indemnités hospitalières

Postes hospitaliers

- Assistants:
 - Assistants spécialistes en CHU
 - Assistants spécialistes en CHG
 - Postes d'assistant spécialiste partagé CHU-CHG (financement Hôpital + ARS)
- Praticiens hospitaliers:
 - Contractuel, Provisoire, Titulaire
 - Exposé du Dr Livarek cet après-midi

Assistants spécialistes (1)

- Conditions de candidature:
 - validation complète du DES,
 - obtention de la thèse d'exercice
 - inscription au Conseil de l'Ordre Médecins
 - pas de délai imposé entre fin de l'internat et prise de fonction
- Nomination:
 - sur proposition du Chef de Service, du Chef de pôle, avis du Président CME et du DARS, par contrat écrit signé du Directeur Général de l'établissement
- Durée du contrat: 1 an renouvelable, habituelle 2 ans,
 - CHU : durée maximale 3 ans
 - CHG : durée maximale 6 ans

Assistants spécialistes (2)

- Fonctions de diagnostic, de soins et de prévention.
- Peut participer à l'enseignement en CHU
- Exercice multi-site possible dans plusieurs établissements
- Depuis 2010: possibilité de postes partagés entre 2 établissements:
 - l'un de référence (CHU): activités techniques d'expertise...
 - l'autre demandeur (CHG): activités de soins, techniques usuelles...
- Titre d'ancien assistant (2 ans au jour près) donne droit
 - au concours de PH de type 1
 - au secteur 2

Assistants: temps de travail (3)

- Temps de travail : 10 demi-journées par semaine
- Temps de travail hebdomadaire max: 48h
- ARTT et plages additionnelles applicables
- Congés annuels: 25 jours ouvrables
- Congés de formation: 15 jours
- Autorisations d'absence: max = 6 semaines/an
- Absences non rémunérées pour remplacement: max=30j/an
- Congé de maternité rémunéré + prolongation en surnombre
- Congé de paternité: 5 jours

Postes hospitalo-universitaires (CHU)

- **Personnel non titulaire**
 - CCA : Chef de clinique-Assistant
 - AHU : Assistant Hospitalo-Universitaire
- **Personnel titulaire**
 - PHU : Praticien Hospitalo-Universitaire
 - MCU-PH : Maître de Conférence des Universités-Praticien Hospitalier
 - PU-PH : Professeur des Universités-Praticien Hospitalier

CCA et AHU (1)

- CCA : disciplines cliniques
- AHU : disciplines biologiques ou mixtes (Physiologie, Pharmacologie, Explorations Vasculaires...)
- Postes ouverts en CHU après validation de l'internat et du DES (3 ans maximum après la fin de l'internat)
- Thèse de Docteur en médecine et inscription au CDOM
- Titre d'ancien CCA ou AHU (2 ans au jour près) donne droit au concours de PH de type 1 et au secteur 2
- Prérequis pour l'accès à une carrière HU
- Seulement 10% CCA-AHU s'oriente vers carrière HU

CCA et AHU (2)

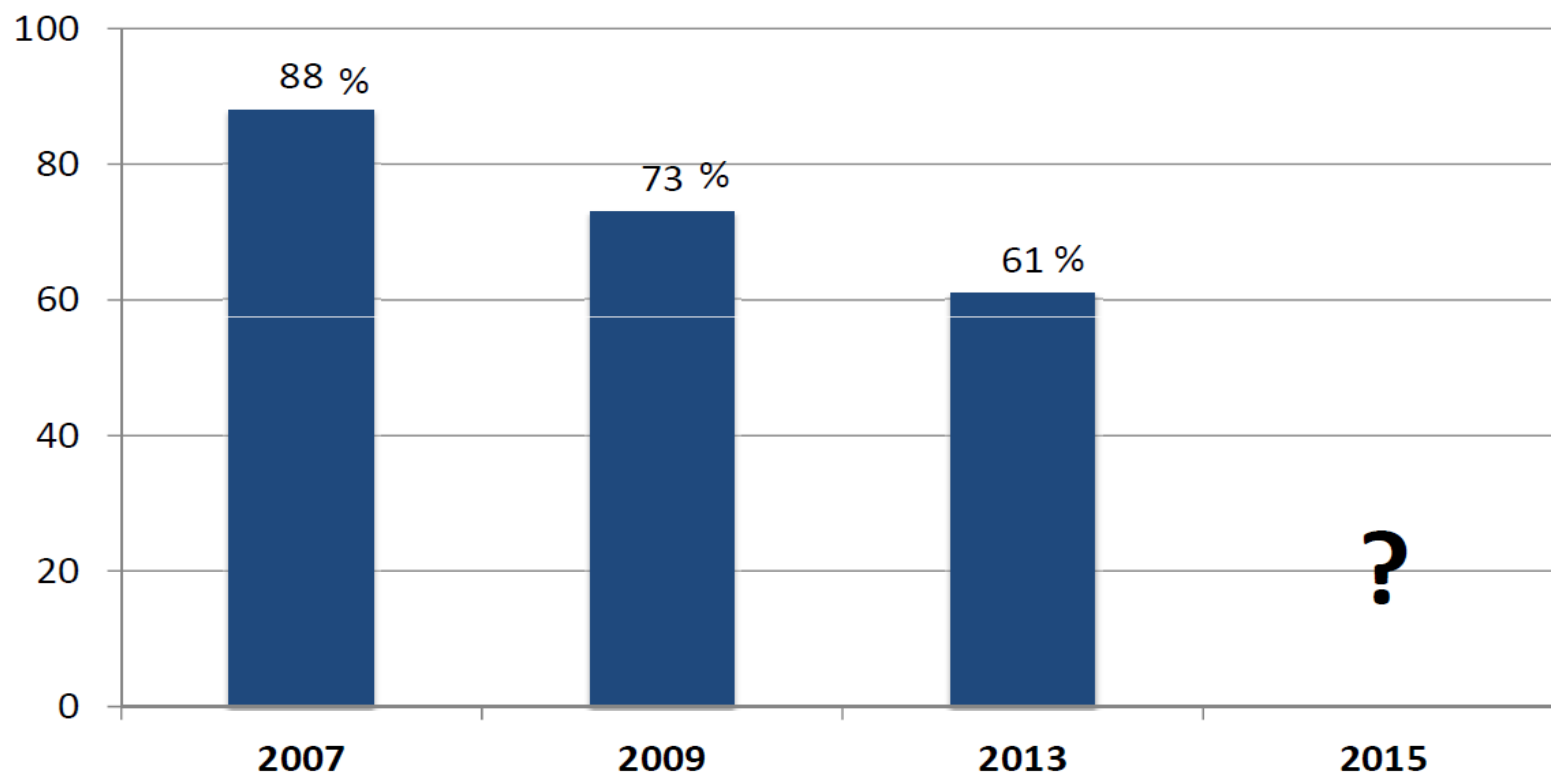
- Nomination sur décision du Doyen et accord du DG du CHU, sur proposition du Chef de Service HU, sur un emploi disponible
- Contrat de 2 ans + 1 an renouvelable 2 fois (4 ans max) + surnombre si congé maternité
- Prise de fonction au 1^{er} novembre le plus souvent, parfois le 1^{er} mai
- Fonctions de soins,
- Fonctions d'enseignement (stages hospitaliers, cours, contrôle des connaissances)
- Fonctions de recherche

CCA et AHU : temps de travail (3)

- Temps de travail : 11 demi-journées par semaine
- Visites dimanche et jours fériés dans cadre de continuité de service
- ARTT et plages additionnelles non applicables
- congés annuels 30 jours ouvrables (samedis compris)
- congé de maternité rémunéré + prolongation en surnombre
- congé de paternité 11 jours

Nombre de postes stable, mais davantage de candidats

Taux global d'accès au clinicat



Post-internat: revenus

	Salaire mensuel brut	ISPE\$	IASL£	Garde
--	----------------------	--------	-------	-------

CCA-AHU

Années 1-2	1462+1217=2679€	487€	415€	472€
Années 3-4	1703+1409=3112€	487€	415€	472€

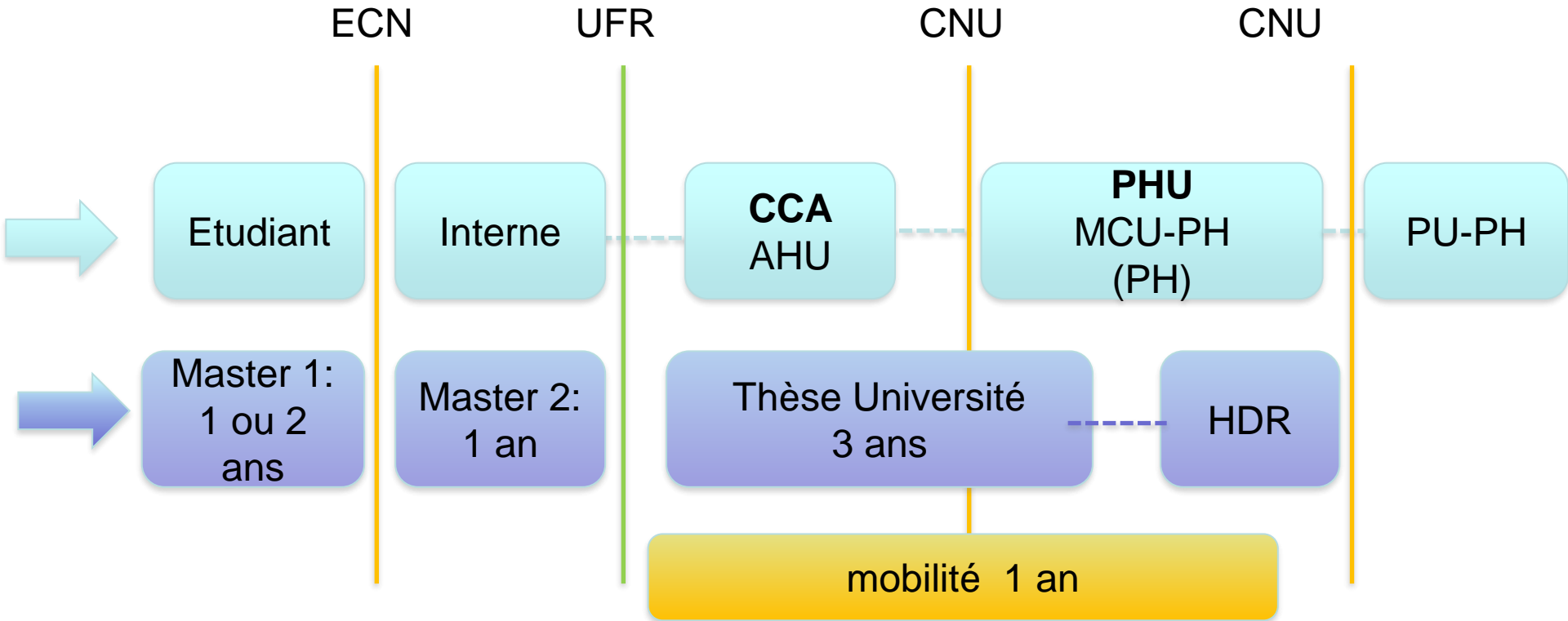
Assistant-spécialiste

Années 1-2	2500€	*	415€	263€
Années 3-4	2729€	*	415€	263€
Années 5-6	3082€	*	415€	263€

·\$: indemnité service public exclusif

·£: indemnité activité sectorielle de liaison (multi site)

Parcours HU



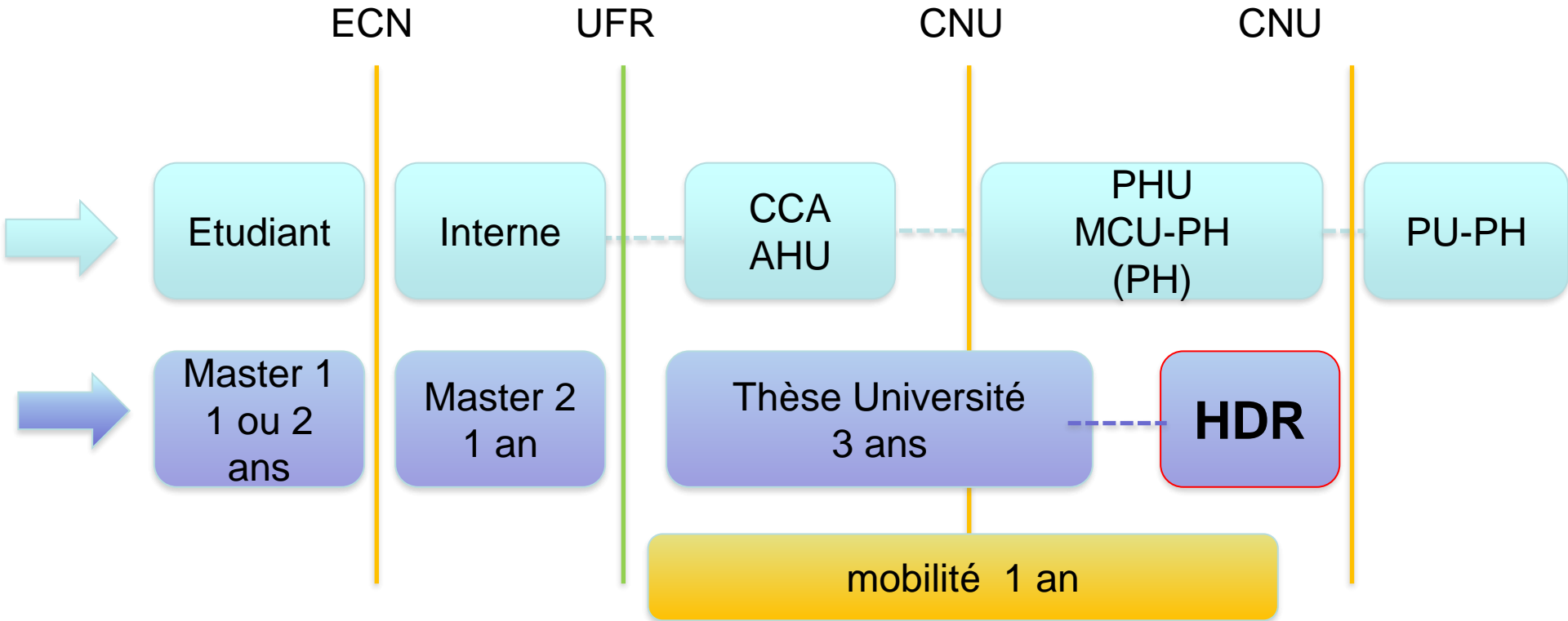
LMD : Licence, Master, Doctorat

- Licence : équivalent fourni par études de Médecine
- Master :
 - M1 : bien penser à le faire valider
 - M2 : Durée 1 an.
 - Enseignement théorique + stage recherche plein Temps
 - Etudiants d'origine universitaire diverse
 - Examen écrit, rédaction d'un mémoire et présentation devant jury
 - A effectuer pendant Internat
 - Intérêt d'obtenir l'année recherche pour effectuer le M2

LMD : Licence, Master, Doctorat Thèse D'Université

- Candidat PU-PH et Recherche
- Inscription ouverte aux titulaires du Master 2
- Encadrement par Directeur de thèse au sein d'une équipe de recherche
- Thématique originale
- Durée 3 ans
- Doit conduire au minimum à 3 publications originales dans des revues IF > 3
- Mémoire et soutenance de Thèse devant jury.

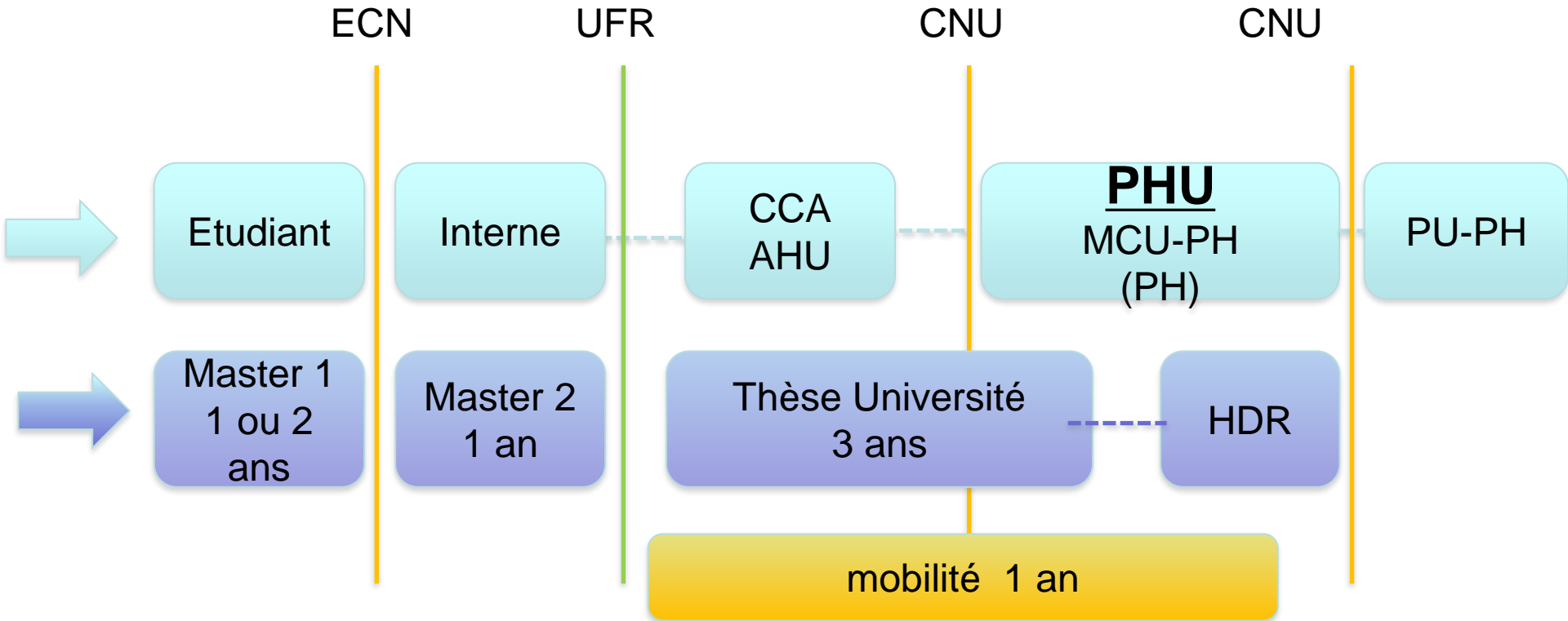
Parcours HU



HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

- Plus haut diplôme universitaire national
- Finalité : accès au concours de PU-PH et/ou Directeur Unité de Recherche
- Niveau scientifique élevé avec:
 - au moins 6 publications
 - et encadrement de jeunes chercheurs (Masters 2, Thèses d'Université)
- Autorisation d'inscription donnée par le Président de l'Université
 - sur avis du Conseil Scientifique de l'Université et proposition du responsable de l'Ecole Doctorale
- Jury avec rapporteurs extérieurs:
 - mémoire et présentation

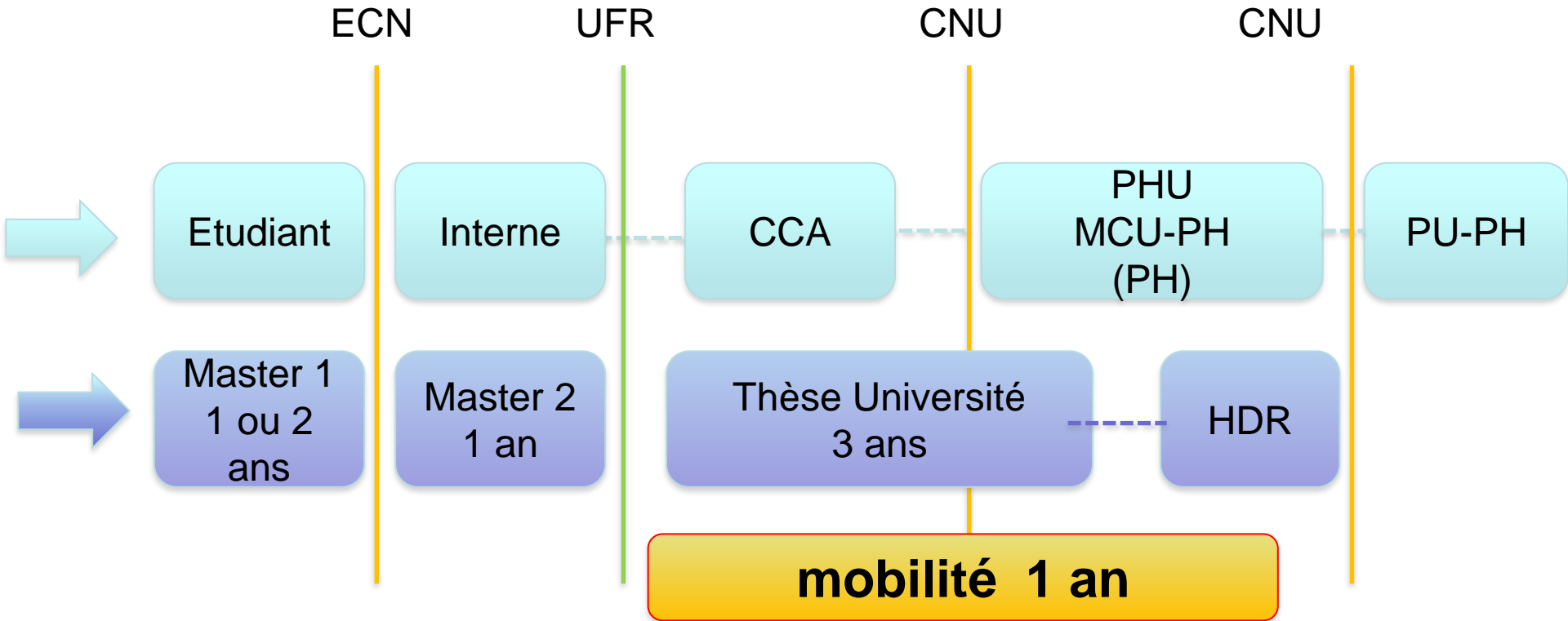
Parcours HU



PHU : Praticien Hospitalo-Universitaire

- Postes
 - ouverts aux anciens CCA (AHU), fin de fonction <2 ans
 - Transformation transitoire d'un poste de CCA
- Nomination
 - Par Doyen après avis Conseils scientifique, pédagogique, et CNU
 - Engagement de la Faculté
 - Passe concours PH type 1
- Fonctions
 - Universitaire (enseignement et recherche) et Hospitalière
- Contrat:
 - 8 ans maximum incluant le clinicat
- En fin de mandat PHU:
 - titularisation hospitalo-universitaire: PUPH /MCUPH + rarement
 - Si pas de titularisation universitaire: PH sur place ou liste nationale des postes vacants

Parcours HU



La « mobilité »

- Exigée des candidats PU-PH (concours type 1)
- Activités de recherche + enseignement + soins
- à l'étranger ou en France (mais dans un CHU différent de celui du candidat ou centre de recherche : INSERM, CNRS)
- durée d'au moins 1 an (ou par périodes de 3 mois minimum)
- Pendant ou après CCA/AHU
- Validation par le Président de sous section du CNU +++

Concours PU-PH et MCU-PH

- Avis Conseils scientifique, pédagogique de la Faculté et hospitalier du CHU
- Conseil de Gestion de la Faculté et CME
- Proposition Doyen - DG CHU- Président CME
- Publication du poste
- Conseil National des Universités:
 - exposé du CV et titres et travaux, projets HU, réponses aux questions du jury,
 - leçon (Cours : niveau 2^{ème} cycle)
 - PUPH:
 - HDR et mobilité obligatoires, SIGAPS > 400
 - MCUPH:
 - ni HDR, ni mobilité; SIGAPS > 200
 - peut secondairement postuler à PUPH

Les scores: SIGAPS et SIAPS

- **SIGAPS**: score reflétant le niveau de publications
 - rang de la revue (A,B,C,D,E): basé sur l' « impact factor »
8 points pour un article A, 6 pour un B, 4,3,2,1 pour les C,D,E et NC
 - rang d'auteur:
4 pour le premier et dernier auteur, 3 pour le second, 2 pour le troisième et 1 pour les autres positions
 - donc:
article en premier auteur, revue A = 32 points
site SIGAPS avec référence établissement et mots de passe
- **SIAPS**: score d'activité pédagogique
 - Heures d'enseignement...
 - Sujets SIDES, responsabilités pédagogiques...

Conseil d' Evaluation Hospitalo.U: pré CNU

- Initialement pour conseiller et repérer très en amont les éventuels candidats à un poste HU:
 - CCA désireux d'entreprendre une carrière HU
- Puis 2 ans avant l'inscription au concours:
 - Très recommandé
 - CV, titres travaux, projets HU, mobilité...
- Pour les équipes HU: connaissance du «vivier national»
- Proposition du Chef de S > Initiative personnelle,
- Site internet de la SFC :
 - <http://www.sfcardio.fr/demande-dauidition-devant-le-conseil-devaluation-hospitalo-universitaire>

Le parcours HU: Conclusion

	PUPH-MCUPH	PH
SOINS	+ / +++	+++
ENSEIGNEMENT	+ / +++	+
RECHERCHE	+ / +++	+

- Choix de carrière universitaire doit si possible être assez précoce dans la vie professionnelle en raison des exigences administratives, universitaires et familiales requises
- Peut être nommé (e) dans une autre Faculté et CHU que ceux d'origine